République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

Compte rendu de séance Séance du 2 Décembre 2016

L' an 2016 et le 2 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

<u>Présents</u>: M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. GENDRON Bernard à

M. CHEREAU Jean-Pierre Excusée : Mme LEROY Edith

Absent(s): Mme JOUIN Nicole, M. COCHONNEAU Claude

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

• Présents : 10

<u>Date de la convocation</u> : 25/11/2016 <u>Date d'affichage</u> : 25/11/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Acquisition terrain sis Chemin des Gourdeaux - 2016/139

Acquisition terrain sis Chemin des Gourdeaux réf : 2016/139

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2016 sur la candidature de la Commune de Marçon pour la création de locaux dans le bourg destinés à l'école de musique communautaire et sur la cession d'un terrain à la Comunauté de Communes du Val du Loir au prix forfaitaire de 15 €,

Vu la délibération du Conseil Comunautaire de la Communauté de Communes du Val du Loir du 29 mars 2016 validant la localisation de la future école de musique communautaire sur la Commune de Marçon,

Vu la lettre en date du 14 avril 2016 de M. Armand de MALHERBE confirmant son accord sur la proposition de la Commune d'acquérir le terrain lui appartenant "Chemin des Gourdeaux",

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2016 décidant, sous réserve de l'engagement de la Communauté de Communes du Val du Loir sur le projet de création d'une école de musique communautaire , l'acquisistion d'un terrain d'environ 1 500 m² appartenant à M. de MALHERBE sis Chemin des Gourdeaux -

ZA n° 147, au prix de 6 € le m² et acceptant de laisser à M. de MALHERBE une bande de terre d'environ 8 mètres de large et de 51.65 mètres de long, jouxtant le terrain appartenant à M. HERTEREAU,

Vu la lettre en date du 26 août 2016 de M. Armand de MALHERBE proposant une augmentation du prix de vente du terrain en raison du renoncement à la viabilisation de la parcelle,

Vu la délibération n° 2016/118 du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2016 relative à l'acquisition du terrain cadastré ZA n° 147 appartenant à M. et Mme de MALHERBE,

Vu la demande de M. de MALHERBE demandant que les travaux d'accès à sa parcelle cadastrée ZA n° 147 et les travaux de raccordement à l'eau, l'assainissement et l'électricité soient réalisés lors de la construction de l'école de musique communautaire,

Vu la délibération n° 2016/127 du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2016 décidant de modifier la délibération du Conseil Municipal n° 2016/118 du 23 septembre 2016 en s'engageant à aménager aux frais de la Commune, l'accès sur le Chemin des Gourdeaux de la partie de la parcelle ZA n° 147 qui restera propriété de M. et Mme de MALHERBE, avec busage du fossé communal ainsi que le raccordement à l'eau, l'assainissement et l'électricité le long du Chemin des Gourdeaux,

Vu la demande de M. et Mme de MALHERBE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de s'engager à maintenir la parcelle ZA n° 147, sise Chemin des Gourdeaux - La Champagne - restant la propriété de M. et Mme de MALHERBE, en zone constructible.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

QUESTIONS DIVERSES:

- Invitation de l'Harmonie de Marçon au concert de la Sainte Cécile qui aura lieu le samedi 10 décembre 2016 à 18h00 à la salle communale de Marcon.

Séance levée à: 19:00